

DEPARTEMENT  
de l'AUDE

Arrondissement  
de CARCASSONNE

Domaine : 7

Sous-domaine : 7-5

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12 Contre : 0

**Convocation du CM**

en date du :  
04/04/2023

Affichage en date du  
04/04/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBÉRTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

2023D0011

**COMMUNE DE VILLESEQUELANDE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Le Conseil Municipal de la commune de VILLESEQUELANDE, légalement convoqué, s'est réuni, à la Maison presbytérale dite le château, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Aurélien TURCHETTO, Maire de VILLESEQUELANDE ;

**Présents** : TORRESAN Estelle – DEDIES Jean-Marie – MARTIN Alphonse – DENAT Laurent – EYCHENNE Carole – FERRIE Nicolas – JULIA Jean – MAZEROLLES Cédric – SABLAYROLLES Caroline – TOURON Céline

Formant la majorité des membres en exercice

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104377-20230411-2023D0011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Absent:: /

Excusés : PINO Elodie – LAMBOUR Stéphane

Procuration : Candice CLEMENT, empêchée, donne procuration à Nicolas FERRIE pour voter en son nom, toutes délibérations et décisions prises lors de cette séance

Secrétaire de séance : Nicolas FERRIE

**Objet :**

**Subventions aux associations 2023 : 1ère tranche**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les subventions aux associations pour l'année 2023 :

Désignation des associations	Montant alloué
FNACA Comité du territoire d'Alzonne	100,00 €
Club des Aînés ruraux	500,00 €
Syndicat des chasseurs et propriétaires de Villesèquelande	100,00 €
Association des écuries de Festes	100,00 €
Les Pescadous du Fresquel	250,00 €
Association Sportive Scolaire	3 000,00 €
Foyer d'Education Populaire	3 000,00 €
Les pot'irons	500,00 €
O'Ptits pieds	200,00 €
Grains d'art	150,00 €
Comité des Fêtes	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 900,00 €</b>

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.



**LE MAIRE**  
**Aurélien TURCHETTO**

DEPARTEMENT  
de l'AUDE

Arrondissement  
de CARCASSONNE

Domaine : 7

Sous-domaine : 7-5

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11 Contre : 0

Convocation du CM

en date du :  
04/04/2023

Affichage en date du  
04/04/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

2023D0012

## COMMUNE DE VILLESEQUELANDE

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Le Conseil Municipal de la commune de VILLESEQUELANDE, légalement convoqué, s'est réuni, à la Maison presbytérale dite le château, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Aurélien TURCHETTO, Maire de VILLESEQUELANDE ;

Présents : TORRESAN Estelle – DEDIES Jean-Marie – MARTIN Alphonse – DENAT Laurent – EYCHENNE Carole – FERRIE Nicolas – JULIA Jean – SABLAYROLLES Caroline – TOURON Céline

Formant la majorité des membres en exercice

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104377-20230411-2023D0012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Absent:: /

Excusés : PINO Elodie – LAMBOUR Stéphane

Procuration : Candice CLEMENT, empêchée, donne procuration à Nicolas FERRIE pour voter en son nom, toutes délibérations et décisions prises lors de cette séance

Secrétaire de séance : Nicolas FERRIE

Monsieur Cédric MAZEROLLES étant concerné, quitte la salle et ne prend pas part au vote de cette délibération

Objet :

Subventions aux associations 2023 : 2ème tranche

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit la subvention à l'Entente Sportive Sainte Eulalie/Villesèquelande pour l'année 2023 :

Désignation des associations	Montant alloué
Entente Sportive Sainte Eulalie/Villesèquelande	2 500,00 €
TOTAL	2 500,00 €

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

LE MAIRE  
Aurélien TURCHETTO

